

# Saint-Valentin

## LYCEE NELSON MANDELA

# REGLEMENT CONCOURS PHOTO SAINT VALENTIN DU LYCÉE NELSON MANDELA

- **Organisation du concours**

Le concours est organisé par les étudiants de BTS SAM2 du lycée Nelson Mandela. Il commence le lundi 06 février 2023 et se termine le 28 février 2023.

Il s'agit d'un concours de photographie.

Les votes des photos se passent en deux temps:

- 1er temps : Les photos sont votées en ligne par les followers sur l'Instagram ou le site facebook du lycée du 11 au 14 février
- 2ème temps : à partir du 16 février, les 10 photos en lice sont soumises à l'appréciation du jury composé : du chef d'établissement, du DDF, de la documentaliste, de 3 délégués élus au CVL, d'un parent du CVL, du président du CVL, des porteurs du projets (enseignants et étudiants)

Le résultat du concours sera révélé dans la semaine du 20 février 2023.

- **Lots**

Les lots à gagner sont:

- pour les 5 premières photos : un session de formation à la photographie avec un photographe
- pour les 3 premiers photos : impression et encadrement des photos; elles seront affichées dans l'établissement jusqu'à fin mars

- **Articles du règlement du jeu concours**

- art.1:** le jeu concours s'adresse uniquement aux élèves et étudiants du lycée Nelson Mandela de Saint-Benoît
- art. 2 :** les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc,
- art. 3 :** les photos peuvent être retouchées
- art. 4 :** les photos peuvent être floues
- art. 5 :** les montages photos sont autorisés
- art. 6 :** Aucun visage, aucun nom, aucun élément permettant de reconnaître un élève, un étudiant ou tout autre personne ne sera accepté.
- art. 7 :** toute photo ne respectant pas l'article 6 du présent règlement sera éliminée.
- art. 8 :** les votes en ligne peuvent se faire sur Instagram et/ou sur Facebook.
- art. 9 :** quiconque est inscrit sur les réseaux sociaux du lycée Nelson Mandela peut participer au vote.
- art.10 :** les organisateurs du concours ni les membres du 2ème jury ne peuvent participer au concours
- art.11 :** les membres du 2ème jury ne peuvent participer au vote en ligne

- art.12** : les membres du 2ème jury ne peuvent divulguer les résultats du vote avant leur publication sur le site Instagram.
- art.13** : les photos publiées pour le vote en ligne seront anonymisées et numérotées
- art.14** : toute participation à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve à ce règlement

- **Ou envoyer les productions / Photos ?**

- Sur instagram par messagerie
- Sur Facebook par messagerie

Les photos seront vérifiées avant publication.

- **Comment envoyer ?**

Envoyez votre photo et indiquez votre nom, prénom et classe.

### Calendrier

- Lancement : 07 février
- Période de participation au concours : les participants peuvent envoyer leur photo du mardi 07 février au 11 février.
- 20 février : Annonce des gagnants

Membre du jury

- Jury Instagram

followers et nouveaux followers (élèves, étudiants, personnel lycée, parents,.....)

- Jury Lycée

- **Organisateurs**

Étudiant BTS SAM2 dans le cadre du projet professionnel au programme de la formation.

Le concours est organisé en partenariat avec :

- ❖ Lycée Nelson Mandela
  - Mme TINCREC
  - Mme FONTAINE
  - M. LACHERY
- ❖ Photographe : M.

### Contact

mail :

69. chemin Pinguet - BP 123 - 97470 SAINT-BENOIT

